

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 43 (1951)
Heft: 4

Artikel: Jeunesse et musique
Autor: R.E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384702>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

prendre à la radio le poste qu'on préfère et de le boucler si l'on s'ennuie, sans être dénoncé par les voisins; le droit d'aimer et de haïr, le droit d'épouser si l'on veut... Il n'est *pas un seul* de ces droits que les dictatures n'aient attaqué ou supprimé, n'aient déclaré antisocial ou criminel. » Et puis ce scrutin et la campagne qui l'a précédé ont eu cela de bon qu'ils ont attiré pendant quelques semaines l'attention des citoyens sur les relations de cause à effet — qu'ils connaissent assez mal — entre les problèmes économiques. Ils ont permis à la presse et aux syndicats de remplir une tâche éducative, d'autant plus utile que nous allons au-devant de nouvelles votations qui ne laisseront pas d'exiger une certaine connaissance de ces rapports.

*

Quant au contre-projet que l'Assemblée fédérale avait opposé à l'initiative franchiste, il a été adopté par 489 999 voix contre 209 717 et par tous les cantons. Pour un texte presque semblable, la proportion des voix est assez exactement renversée par rapport au résultat du 22 mai 1949, où le projet des Chambres avait été repoussé par 468 823 voix contre 293 650 et par tous les cantons, à l'exception de Genève et de Bâle-Ville. Nous ne commenterons pas davantage le nouvel article constitutionnel, dont notre revue a déjà exposé la signification à l'époque.

Jeunesse et musique

A proprement parler, l'école ne nous enseigne pas la musique. Certes, nous apprenons à chanter et des instituteurs épris de musique nous entretiennent parfois de la vie et de l'œuvre des grands compositeurs. Nous savons tous, plus ou moins, ce qu'est la « bonne musique ». Mozart, Schubert, Beethoven nous sont connus de nom, même si nous ignorons leurs œuvres. Et chacun de nous a entendu parler des *Petits riens*, de la *Symphonie inachevée* et de la *Sonate au Clair de Lune*.

Mais si nous ne jouons pas nous-mêmes d'un instrument, si nos parents ne peuvent pas nous envoyer au concert, si personne ne nous parle des grands musiciens, nous sommes privés de ces joies pures, de cet enrichissement que procure la bonne musique.

C'est pour éviter qu'il en soit ainsi qu'a été créée, l'an dernier, une association appelée Les Jeunesses musicales de Suisse. Elle se propose d'offrir à tous les jeunes gens la possibilité de connaître et d'aimer la bonne musique.

Il faut aller au concert, voir les artistes « au travail », pour pouvoir apprécier leur talent et, du même coup, les œuvres qu'ils interprètent. Mais il ne nous est souvent pas possible de fréquenter les

salles de concert et les œuvres qui y sont exécutées ne nous sont pas expliquées.

L'association Les Jeunesses musicales de Suisse entend combler cette lacune. Elle organise des concerts pour ses membres dans des localités où des sections se sont constituées ou encore à la radio. Les œuvres exécutées sont commentées brièvement, au préalable, par les artistes eux-mêmes ou par des musicologues. Tous les jeunes gens de 12 à 30 ans peuvent devenir membres de l'association. La carte de membre actif coûte 3 fr. Elle permet en outre d'obtenir gratuitement la revue *Jeunesse et Musique*. Le billet d'entrée aux concerts est de 80 ct. D'autre part, les membres peuvent obtenir des réductions lors de nombreuses autres manifestations musicales.

Les Jeunesses musicales de Suisse sont une association suisse dont le siège est à Genève. Après une année d'activité, elles comptaient déjà plus de trois mille membres actifs et passifs, répartis en groupes dans différentes villes de Suisse alémanique et de Suisse romande. Les statuts disposent que l'association a pour but « de grouper les éléments de la jeunesse suisse désireux de s'adonner à la culture musicale et de développer par tous les moyens, notamment par la propagande, les concerts, les conférences, la radiodiffusion, etc., le goût de l'activité musicale parmi les jeunes gens de tous les milieux, scolaires, universitaires, ouvriers, etc. ».

Il existe déjà des groupes à Genève, Lausanne, Saint-Maurice, Sion, Sierre, Le Locle, Saint-Imier, Bienne, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Delémont, Porrentruy, Fribourg, Soleure, Zofingue, Berne et Bâle.

On voit donc que les Jeunesses musicales ont déjà pris un réjouissant essor dans toutes les régions du pays. Plus elles compteront de membres et mieux elles pourront défendre la belle cause qui est la leur.

Le 18 janvier, nous avons eu le privilège d'assister au premier concert organisé par la section de Berne, récemment fondée. Un ensemble bernois, composé de Willy Girsberger, pianiste, Théo Hug, violoniste, et Lorenz Lehr, violoncelliste, exécuta deux trios, l'un de Beethoven et l'autre de Schubert. Le jeune président de la section prononça une allocution de bienvenue, après quoi le professeur Geering parla des deux œuvres inscrites au programme. Il le fit avec une clarté et une sobriété dont on doit lui être particulièrement reconnaissant. En effet, bien que le grand sculpteur Rodin ait dit qu'une œuvre d'art s'expliquait d'elle-même, nous avons été heureux d'apprendre que le trio de Beethoven était une œuvre de jeunesse, pleine de passion, tandis que Schubert avait composé le sien à une époque heureuse de sa vie, d'où le caractère joyeux et aimable de son trio.

Les jeunes auditeurs applaudirent avec enthousiasme, prouvant ainsi qu'ils avaient appris à connaître et à aimer ces deux chefs-d'œuvre de la musique.

R. E.